



Modification de bail

Par **Jordan30**, le **27/09/2021** à **21:37**

Bonjours,

Nous sommes locataires d'une maison depuis 2016 par agence. On a appris le décès du mari presque 1 an après sa mort et aucune nouvelle de l'agence.

Sur le bail actuel il y a les 2 noms des propriétaires. Suite au décès du mari le bail doit il être modifié?

Si oui pourquoi l'agence ne l'a pas fait et que doit je faire?

Merci

Par **janus2fr**, le **28/09/2021** à **07:13**

Bonjour,

Il n'y a rien à faire et surtout pas un nouveau bail. Votre bail se poursuit automatiquement avec les héritiers du mari en remplacement.